Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251124-BC_37_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° BC/37/2025

Séance du 24/11/2025

Membres du bureau en exercice : 15
- **Présents : 12**
- **Votants : 12**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 18/11/2025

Le 24 novembre 2025 à 17 h 00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 18 novembre 2025 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Armor de l'hôtel communautaire à Lesneven sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René		X	
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : MARTIN Aurélie

Aménagement : action 4.7 du POA – sollicitation de la commune de Lesneven

Via l'action 4.7 du programme d'orientations et d'action du PLUIH, la CLLC accompagne la réhabilitation du parc de logements par un financement des travaux de rénovation de logements sociaux ou communaux, à condition que ceux-ci intègrent une dimension énergétique significative et que le reste à charge pour le locataire soit maîtrisé.

Par délibération CC/114/2025 du 12 novembre 2025, le Conseil communautaire a adopté les modalités d'application de cette action 4.7 du POA et décidé de déléguer au bureau communautaire l'instruction et la décision d'attribution de l'aide financière.

La commune de Lesneven a présenté à la CLCL une opération de rénovation globale d'un logement dont elle est propriétaire, une maison individuelle située en centralité au 8 rue de l'égalité.

✓ Cette opération remplit les critères :

- Une rénovation globale intégrant à la fois de la plomberie, de l'électricité, du carrelage et aussi une part de rénovation thermique, pour un montant de 81 345,39 € TTC,

- Un logement classé G avant travaux et D après travaux,
- Un logement conventionné auprès de l'Etat avec un montant de loyer de 244 €.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251124-BC_37_2025-DE

- ✓ Aide de la CLCL pour un logement conventionné : 5 000 € correspondant à 25% des travaux plafonné à 5 000 €.

Cette opération respectant les critères posés dans la délibération du Conseil communautaire sus visée,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement réunie le 28 octobre 2025,

Le Bureau communautaire est invité à décider de l'accord d'une aide de *5 000 €* de la CLCL à la commune de Lesneven et d'autoriser la présidente ou son représentant à exécuter cette décision.

Décision : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente

Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.03 10:45:22 +01'00'